

Epreuve obligatoire ponctuelle d'EPS

BO n°29 du 26 juillet 2007

A compter de la session 2008 de l'examen : des baccalauréats général, technologique et professionnels, des BEP, des CAP, la liste des couples d'activités de l'épreuve obligatoire d'EPS qui donnent lieu à une évaluation des candidats en épreuve ponctuelle terminale est :

- demi-fond et badminton
- demi-fond et tennis de table
- sauvetage et tennis de table
- sauvetage et basket-ball
- gymnastique et basket-ball